

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES DE CYCLISME 2019

Landivisiau – Finistère – Bretagne – 28 avril 2019



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Comité de
BRETAGNE
Cyclisme



En ce 28 Avril 2019, nous avons le plaisir de vous accueillir sur ce Trophée départemental des écoles de cyclisme. Mais avant tout, un peu d'histoire...

La Landivisienne Cycliste voit le jour en Octobre 1950 sous la volonté de quelques coureurs landivisiens licenciés à Landerneau. Cette naissance amène dans les années 50 la classique Étoile du Léon où l'on verra se distinguer les « Le Buhotel » et « Robert Roudaut ».

Puis, en 1993, sous la présidence de Guy Baillot - épaulé par Armand Quéré et François Kerbrat - l'école de cyclisme voit le jour. Cette dernière se distinguera de multiples fois au niveau régional : championne par une fois et sur le podium à quatre autres reprises. On peut citer également des noms tels que David Gaudu, Aude Biannic, Maxime Cam. Leur point commun ? Leurs premiers coups de pédale ont été donnés à la Landivisienne Cycliste. Sans oublier Noémie Abgrall, qui évolue depuis cette année dans la nouvelle équipe UCI française : Charente-Maritime Women Cycling.

C'est pourquoi nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui dans notre dynamique ville de Landivisiau et de contribuer une nouvelle fois au travers de tous ces jeunes compétiteurs qui doivent garder l'esprit de plaisir et de bonne entente au cours de cette grande journée de vélo, à l'évolution du cyclisme finistérien.

Bonne journée à tous !

Denis Charles & Mireille Lebreton, Co-présidents



1 | Règlement général

Article N°1.1

Date et Lieu

L'organisation du Trophée Départemental des Écoles de Cyclisme (TDEC) 2019 a été attribuée à La Landivisienne Cycliste.

Il se déroulera **le dimanche 28 avril 2019 à Landivisiau**

Article N°1.2

Équipes Participantes

L'épreuve concerne l'ensemble des écoles de cyclisme relevant des clubs finistériens affiliés à la FFC pour la saison 2019.

L'épreuve sera ouverte cette année à l'individualité à la seule condition que ceux-ci soient accompagnés d'un responsable école de cyclisme (un minimum de 3 enfants par école de cyclisme est demandé)

Article N°1.3

Composition des équipes

L'objectif du Trophée Départemental étant de faire participer le maximum de jeunes cyclistes, chaque école de cyclisme peut engager le nombre de coureurs de son choix (3 minimum) ; le minimum étant fixé à 8 répartis de la manière suivante pour paraître au classement des équipes :

- **2 poussins ou poussines (2011 – 2012)**
- **2 pupilles filles ou garçons (2009 – 2010)**
- **2 benjamins ou benjamines (2007 - 2008).**
- **2 minimes filles ou garçons (2005 - 2006).**

Le surclassement ne sera pas autorisé.

Chaque coureur portera le maillot de son propre club.

Article N°1.4

Encadrement des équipes
et contrôle des épreuves

Indépendamment du responsable d'équipe nommé désigné, **chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 2 arbitres « Ecole de vélo » (commissaire C) ou arbitre B minimum. (Penser à se munir de chronomètres).**

En l'absence de personnes formées, les clubs désigneront 2 bénévoles.

Leur identité et qualité seront déclinées sur le bulletin d'engagement.

Article N°1.5

Réunion des
responsables et remise
des dossards

La réunion des responsables d'équipes aura lieu en début de journée avant le début des épreuves, salle de Kervanous.

Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable – et uniquement le responsable - désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards de ses coureurs **à partir de 7h45**. Il devra restituer les dossards des coureurs absents avant le début des épreuves.

Les dossards seront attribués, par catégorie, dans l'ordre du bulletin d'inscription donné par chaque club. Il sera tenu compte du classement de l'année précédente. (1 : club organisateur, 2 : 1^{er} club en 2018, 3 : 2^{ème} club)

Article N°1.6

Épreuves

Les jeunes coureurs engagés participent aux différentes épreuves en fonction de leur catégorie d'âge :

Catégorie	Naissance	Épreuves
Poussin(e)s	2011 – 2012	Vitesse-Adresse-Route
Pupilles (F/G)	2009 - 2010	Vitesse-Cyclo-cross-Route
Benjamin(e)s	2007 – 2008	Vitesse-Cyclo-cross-Route
Minimes (F/G)	2005 -2006	Vitesse-Cyclo-cross-Route

Article N°1.7

Engagements

Les engagements sont à faire parvenir au club organisateur au plus tard pour **le Dimanche 14 Avril, 20 heures**. Aucun engagement ne sera pris en compte au-delà de cette date.

Article N°1.8

Classements et récompenses

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de clôture qui aura pour cadre la salle de Kervanous, et débutera 1h00 environ après la fin des épreuves sur route.

8.1 Classement général par équipes

Dès la première épreuve de la journée, toute équipe devra présenter au moins deux licenciés dans chacune des catégories comme stipulé à l'article 1.3 ci-dessus ; à défaut elle aura entamé son droit à « joker » et au-delà de 2 absents, participera aux épreuves en « Équipe non classée ».

Le classement sera établi en prenant en compte les deux premiers coureurs (filles ou garçons) de chaque équipe dans chacune des épreuves des 4 catégories.

Le classement se fera sur les 6 meilleures places dans chaque épreuve (1^{er} :1 point, 2^{ème} : 2 points...).

8.2 Classement individuel

Un classement individuel par catégorie (Filles et Garçons distincts) sera établi. Le vainqueur de chaque catégorie recevra un maillot attribué par le Comité du Finistère de Cyclisme.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille distinctive du Comité du Finistère de Cyclisme.

8.3 Récompenses

L'équipe déclarée vainqueur du **Trophée du Finistère des Ecoles de Cyclisme** sera l'équipe qui aura marqué le moins grand nombre de points.

Elle se verra attribuer un trophée offert par le Comité du Finistère de Cyclisme. Ce trophée sera conservé par le club victorieux jusqu'au Trophée Départemental de l'année suivante où il sera remis en jeu.

Toute équipe qui gagnera le trophée 3 années consécutives se verra attribuer le trophée de manière définitive.

Les équipes participantes recevront chacune un trophée offert par la Landivisienne Cycliste.

Article N°1.9

Réclamations

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres, identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations.

Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement des classements définitifs.

Article N°1.10

Sécurité

Lors de cette journée la prise en charge des premiers secours sera assurée par deux secouristes PSC1.

La présence de tout jeune coureur en dehors de la zone sécurisée par l'organisation sera considérée sous la responsabilité des éducateurs de son club, ou de ses parents si ceux-ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

Article N°1.11

Adhésion au règlement

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

Article N°1.12

Composition du jury

Le jury est composé des membres suivants :

- Un président de jury sera désigné, ainsi qu'un chronométreur officiel.
- Le Président du Comité du Finistère de Cyclisme ou son représentant,
- Le Président du club organisateur ou son représentant,
- Le responsable de l'école de cyclisme du club organisateur, et de la commission jeune du CD29.

2 | Règlement technique commun à l'ensemble des épreuves

Article N°2.1

Casque, Gants, Dossards

Le casque, les gants et le dossard à épingles (4) seront obligatoires pour toutes les épreuves ; le port du casque est également obligatoire sur l'ensemble du site avant, pendant et après les épreuves ; **cette règle est étendue aux encadrants dès lors qu'ils circulent à vélo sur le site.**

Tout manquement à cette règle de base dûment constaté par un membre du jury entraînera une pénalisation de 60 points de l'équipe concernée.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement ; il ne pourra repartir qu'à nouveau équipé de celui-ci sous peine de mise hors course.

Article N°2.2

Vélos

Tous les types de vélos sauf BMX seront acceptés s'ils sont conformes aux normes UCI. Les guidons dits « cornes de vache » (embouts de guidon) sont interdits.

Le développement sera limité à 5,60m pour les poussin(e)s, pupilles (F/H), à 6,40m pour les benjamin(e)s et à 7,01m Pour les minimes (F/H). **Le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté.**

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets 20 mn avant le début de chaque épreuve ; ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Toute fraude sera sanctionnée par la mise hors compétition de l'intéressé(e).

Les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées.

Pour la catégorie des « Poussins-Poussines », un seul vélo sera autorisé pour l'ensemble des épreuves.

Article N°2.3

Pédales

Pour le cyclo-cross, les coureurs utilisant des pédales automatiques devront porter des chaussures munies de cales. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, ils porteront des tennis.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

Article N°2.4

Abandon

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

Un coureur qui, suite à sa participation à une première épreuve, ne pourra participer aux épreuves suivantes compte tenu de circonstances particulières (chute, bris de matériel...) connues et acceptées par le jury, sera classé dernier des autres épreuves.

3 | Épreuve d'adresse

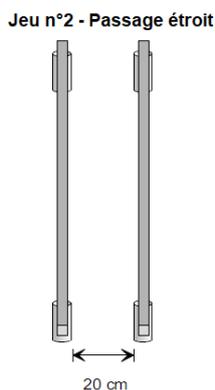
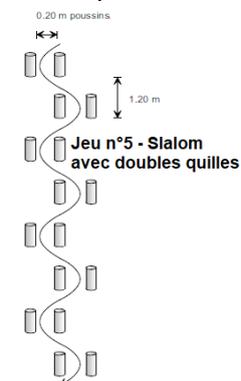
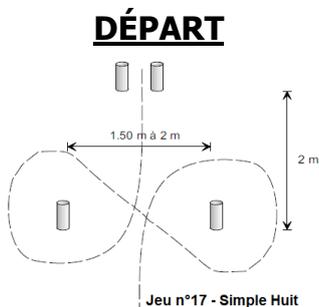
3.1 | Règlement

- Cette épreuve, chronométrée, concerne uniquement les Poussins et les Poussines,
- Elle se déroule sur une surface bitumée plane.
- Elle se compose de 8 jeux, choisi par le club organisateur et validé par la commission jeune du Finistère.
- La reconnaissance du parcours par les éducateurs accompagnés des arbitres sera effectuée 30mn avant le départ de l'épreuve ; les éducateurs pourront ensuite reconnaître le parcours avec leurs coureurs.
- Les coureurs devront être présents dans la zone de départ 10mn avant celui-ci dans l'ordre croissant des dossards. Cette zone doit permettre au jeune cycliste de se préparer (mise en place des cale-pieds, dépose du bidon...) et de s'élancer. Le chronométrage débute au passage de la ligne de zone.
- **Aucun entraînement sur le parcours ne sera toléré** ; tout manquement à cette règle entraînera le déclassement de l'intéressé(e) en dernière place de l'épreuve.
- Seul le bris de matériel ou la crevaison dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ.
- Un coureur sur le point d'être doublé se laissera dépasser par son concurrent sur demande du commissaire ; le temps de l'arrêt sera déduit du temps réalisé.
- Il sera compté un maximum de 6 fautes par obstacles.
- Le refus de jeu se traduira par une pénalité en temps de 30 secondes.

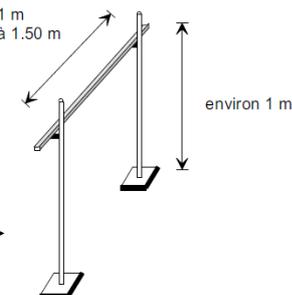
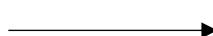
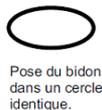
3.2 | Déroulement

L'épreuve se déroulera sous le parking couvert du centre E.LECLERC de Landivisiau. L'ordre des jeux est le suivant :

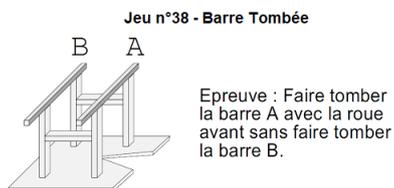
Jeu n°17 → Jeu n°5 → Jeu n°2 → Jeu n°24 → Jeu n°34 → Jeu n°9bis → Jeu n°50 → Jeu n°38



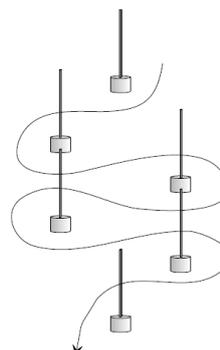
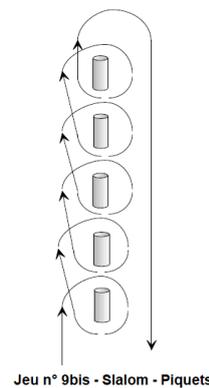
Jeu n°24 - Prise et pose d'un bidon
Remarque : le bidon peut être pris de la main gauche ou droite.



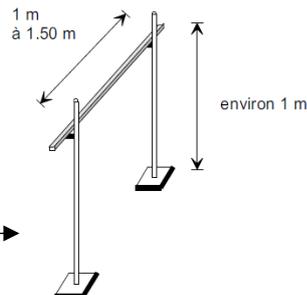
ARRIVÉE



Jeu n°50 - Enrouleur



Jeu n°34 - Passage sous barre



*Placement
arbitraire
des jeux*

4 | Épreuve de vitesse

4.1 | Règlement

- Cette épreuve chronométrée, départ arrêté, concerne toutes les catégories,
- Elle se déroule en ligne droite au niveau du parking du centre E.LECLERC, boulevard de la République.
- Les coureurs, tenus par les éducateurs, s'élanceront, **un par un, départ arrêté**, au signal du starter désigné par le Comité Départemental ; le chronométrage se déclenchera automatiquement.
- Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage de roue après le franchissement de la ligne de départ ne générera pas de nouveau départ.
- Aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel.
- L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury.
- La catégorie d'appartenance détermine la distance à parcourir :

Catégorie	Distance
Poussins, Poussines	60 mètres
Pupilles Filles et Garçons	60 mètres
Benjamins et Benjamines	80 mètres
Minimes Filles et Garçons	80 mètres

4.2 | Déroulement



5 | Épreuve de cyclo-cross

5.1 | Règlement

- Cette épreuve chronométrée, concerne les Pupilles, filles et garçons, les Benjamines et les Benjamins ainsi que les Minimes filles et garçons.
- Elle se déroule sur un parcours entièrement sécurisé de 700 mètres, à parcourir une fois.
- La reconnaissance à pieds du circuit sera autorisée, encadrée par les éducateurs et le responsable du site. Elle se déroulera 15 minutes avant le début de chaque épreuve.
- Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des dossards par série de 4 coureurs.
- La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.
- Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un commissaire ou un signaleur sera rapportée au jury ; l'intéressé(e) se verra imputer une pénalité de 30 secondes.
- Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière position de l'épreuve ; un commissaire sera placé à mi-parcours pour aider le jeune coureur en cas d'incident : saut de chaîne....
- **Les entrainements sur le circuit la veille de l'épreuve sont interdits. En effet, le cyclo-cross se déroulant dans un parc, à proximité immédiate d'aires de jeux, les dangers liés à la cohabitation enfants/jeunes cyclistes sont trop importants.**

5.2 | Déroulement

L'épreuve se déroulera dans le parc nommé « La Vallée aux Enfants », à 500 mètres de la salle de Kervanous. Le départ sera donné sur la piste de Bicross.



6 | Épreuve sur route

6.1 | Règlement

- Cette épreuve concerne toutes les catégories.
- L'épreuve se déroule à proximité immédiate de la salle de Kervanous, sur un circuit entièrement sécurisé de 2,269 kms à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie :

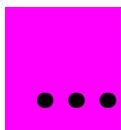
Catégorie	Distance	Nombre de tours
Poussins, Poussines	4,538 kms	2
Pupille Filles et Garçons	9,076 kms	4
Benjamins et Benjamines	13,614 kms	6
Minimes Filles et Garçons	29,497 kms	13

- Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement à l'issue des épreuves de cyclo-cross et de vitesse.
- La reconnaissance du circuit sera autorisée, sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation, une heure environ avant le départ de la première course.
- **Les ravitaillements à pieds sont interdits** durant les épreuves pour toutes les catégories ; les bidons sont autorisés pour les benjamins et les minimes ; les dépannages après crevaison constatée par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée ; le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve.
- **Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est strictement interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée sous peine de déclassement !**

7 |

Horaires des épreuves

Horaires	Lieu	Épreuve
7h45	Salle de Kervanous	Accueil des équipes, contrôle des licences, Remise des dossiers aux responsables d'équipe désignés.
8h00	Salle de Kervanous	Réunion du jury et des responsables d'équipe Règlement, Horaires, déroulement des épreuves
12h30	Salle de Kervanous	Fin des épreuves de la matinée. Réunion du jury et arbitres pour bilan des épreuves de la matinée
12h30 – 13h00		Repas (tables mises à disposition)
16h50	Salle de Kervanous	Fin des épreuves route. Réunion du jury et arbitres pour bilan des épreuves de la journée
17h45	Salle de Kervanous	Rassemblement des équipes Cérémonie protocolaire. A l'issue, un pot de l'amitié vous sera offert.



Côté coureurs

Catégorie	Adresse	Vitesse	Cyclo-cross	Route
Poussins	09h15	08h45	-	14h00
Pupilles	-	09h30	10h15	14h20
Benjamins	-	10h15	11h00	14h50
Minimes	-	11h15	08h45	15h30

Pour rappel, les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets 20 mn avant le début de chaque épreuve ; ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

9 | Informations Utiles

9.1 | Hôpitaux

MORLAIX : Centre Hospitalier des Pays de Morlaix	02.98.62.61.60
LANDERNEAU : Centre Hospitalier Ferdinand Grall.....	02.98.21.80.00
BREST : CHRU La Cavale Blanche.....	02.98.22.33.33

9.2 | Contacts – Organisation

Denis CHARLES, co-président de la Landivisienne Cycliste.....	06.33.05.02.39
Mireille LEBRETON, co-présidente de la Landivisienne Cycliste....	06.89.49.37.17
Éric LEBRETON, responsable site cyclo-cross	07.86.18.36.47
Jean-Jacques QUÉRÉ, responsable sites cyclo-cross et route.....	06.78.24.47.73
Françoise NICOLAS, responsable site adresse.....	06.88.89.34.34
Raymond BAOUDOIR, responsable site vitesse.....	06.65.55.16.46
Thibault QUENTRIC, responsable classements.....	06.49.09.03.96
Thibault QUENTRIC, responsable accueil participants.....	06.49.09.03.96

9.3 | Parkings

De nombreux parkings sont mis à votre disposition. Ils seront fléchés depuis les principaux carrefours autour du site. Le parking réservé aux camping-cars sera situé au-dessus de la salle de Kervanous, proche du groupe scolaire Denis Diderot. **Merci de bien vouloir respecter les consignes fournies pour le bon déroulement des épreuves.**